



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 16/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Achat d'une scène mobile

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

HISTORIQUE

Depuis déjà longtemps, des concerts sont donnés sur la place de l'Ouchettaz, mais aussi en d'autres endroits de la ville. Une motion déposée par Mme Daphné Zumbrunnen dans la séance du conseil communal du 10 mai 2012 demandait la mise en place d'une infrastructure fixe sur l'Ouchettaz. La Municipalité y a répondu par son préavis 10/2013 « Extension du port Equipements complémentaires de la zone de l'Ouchettaz ».

Depuis les festivités qui ont marqué le 800^{ème} anniversaire de notre belle Commune, une scène démontable est mise en place chaque année. A la demande des organisateurs de différentes manifestations, cette scène provisoire est réinstallée chaque année depuis 4 ans. Vu le prix prohibitif de cette installation, nous avons étudié la possibilité d'y construire une scène fixe pouvant accueillir toutes les festivités prévues sur cet emplacement.

Des démarches ont été entreprises auprès de la Direction Générale de l'Environnement pour connaître la faisabilité d'une scène ou kiosque fixe sur la place de l'Ouchettaz. Leur préavis est négatif au motif que la vue doit rester dégagée sur le lac depuis la RC780 et le bourg. Cette condition fait partie intégrante de la concession d'utilisation du domaine public cantonal.

La Municipalité a alors réfléchi à une scène mobile pouvant être placée temporairement sur l'Ouchettaz et facilement transportable pour d'autres manifestations ou concerts dans la Commune ou à l'extérieur.

EXPOSÉ

Cela fait maintenant 4 ans que la Commune loue une scène abritée qui est montée pendant la saison d'été sur la place de l'Ouchettaz. Cette structure est utilisée notamment par les concerts d'été, lors de manifestations comme le 1er août, le Sonchaux Acro Show, les 10 kilomètres de la Riviera,...

Cette installation et son montage coûtent chaque année quelque Fr 5'000.- à la Commune. Nous vous proposons aujourd'hui l'achat d'une scène mobile pour remplacer cette structure. Le fait qu'elle soit mobile permettrait de la déplacer en différents endroits de la Commune selon les besoins mais aussi de la louer à d'autres Communes ou organisateurs d'évènements. Son amortissement en serait ainsi accéléré. Le montage et le démontage peuvent s'effectuer en deux heures environ par deux personnes.

Ce type d'infrastructure doit pouvoir être résistant aux vents tempétueux du bord du lac tout comme répondre aux différentes normes feu, risque de chute etc. Après quelques recherches, les constructeurs de ce type de matériel sont hors de la Suisse, ce qui a rendu le comparatif très difficile.

La taille choisie reprend le cahier des charges discuté pour la mise en place de la scène à l'Ouchettaz qui semble parfaitement satisfaire les besoins des utilisateurs.



Données Techniques



Poids total autorisé		2800 kg
Poids net Accessoires compris		2650 kg
Dimension de la remorque	Longueur Largeur Hauteur	8,50 m 2,50 m 3,65 m
Dimension de la scène	Largeur Profondeur Hauteur Hauteur de l'éclairage	7 m 6,10 m 4,90 m 3,50 m
Hauteur du plancher		1,05 m – 1,30 m
Capacité du plancher		350 kg/m ²
Capacité de toit		1400 kg

TOTAL DEPENSES PRÉVISIONNELLES

Scène mobile Stagemobil LR

1 Scène mobile sur remorque, 7.00 x 6.10 x 4.90 m	Fr.	53'978.40
1 Ailes pour système de diffusion son	Fr.	4'298.40
Total Scène mobile Stagemobil LR	Fr.	58'276.80

Frais accessoires

1 Livraison à Villeneuve	Fr.	2'600.00
1 Présentation et formation (par fournisseur ou GC-Tech)	Fr.	800.00
Total Frais accessoires	Fr.	3'400.00

Total HT: Fr. 61'676.80

TVA 7.7%: Fr. 4'749.10

Total TTC: Fr. 66'425.90

Arrondi à Fr. 67'000.00

FINANCEMENT

Cet investissement sera intégralement financé par la trésorerie courante et n'induit donc pas d'intérêt.

L'amortissement sera effectué sur 3 ans, soit par année Fr. 22'500.- arrondi.

Nouvelles charges : Cette remorque sera immatriculée mais en principe exonérée de la taxe cantonale annuelle. Par contre, une assurance RC et casco devra être contractée (montant maximum estimé de la prime Fr. 2'000.00 par année). Il n'y aura pas d'autre charge, à l'exception d'éventuels frais d'entretien et d'expertise.

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'adopter le présent préavis relatif à l'achat d'une scène mobile sur remorque ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 67'000.00 ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 3 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance 28 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

Le Secrétaire :



C. Ingold



Y. Cheseaux

Délégué de la Municipalité : M. Dominique Pythoud, Municipal

Villeneuve, le 28 novembre 2017/DP/YCX/cpv